

Loi sur les soins médicaux

qui sont incapables d'assumer leurs responsabilités sociales. Le reste serait déposé dans un fond individuel pour chaque travailleur.

Si, après avoir travaillé depuis l'âge de 20 ans jusqu'à 65 ans, une personne n'a pas chômé trop souvent, n'a pas été hospitalisée ni malade trop souvent, elle pourrait toucher le surplus de ses paiements à ce fonds plus les intérêts au taux normal lorsqu'elle prendra sa retraite à l'âge qui lui plaira. A ce moment-là les calculs se basaient sur les chiffres de 1958. Selon cette formule, si une personne ne dépassait pas une certaine moyenne pour ce qui est de la maladie, du chômage et des accidents, elle pouvait ajouter \$125 à la pension de vieillesse qu'elle pouvait toucher à 65 ans. Cela veut dire que 60 à 80 p. 100 d'entre nous qui ne sommes pas des malades chroniques auraient droit à ce montant supplémentaire. Cela inciterait les gens à ne pas fréquenter inutilement les hôpitaux ou les cabinets de médecins. Nous savons quel pourcentage de gens utilisent ces services.

Je me souviens que le député de Prince Edward-Hastings avait fait des commentaires au sujet de cette proposition. J'en ai fait moi aussi. Tous les gens à qui nous en avons parlé étaient enthousiasmés. Ils se sont dits prêts à l'appuyer.

Quant à moi, je déplore qu'après une douzaine d'années, rien n'ait été fait. Nous sommes maintenant devant les conséquences de cette inaction. Si on examinait le tableau de l'argent dépensé depuis 15 ans à ces postes statutaires sans maximum comme les frais de l'assurance-maladie, on constaterait la montée constante des coûts et il serait facile de comprendre ce qui terrifie le Conseil du Trésor et ceux qui veillent sur les deniers publics. C'est pourquoi le gouvernement affirme que nous ne pouvons réduire les dépenses gouvernementales ou que tout ce que nous pouvons faire, c'est de les réduire de 20 p. 100 puisque les frais fixes représentent 80 p. 100.

Voici une suggestion à laquelle je ne suis pas en mesure d'attacher des chiffres précis cependant. A mon avis, dans le domaine l'assurance-chômage, de l'assurance-hospitalisation et de l'assurance-maladie, sans enlever quoi que ce soit à ceux qui ont besoin de vrais besoins, on pourrait réduire le coût de l'ensemble de ces services de 50 à 60 p. 100, car la proposition comporte une incitation adressée à chacun de ne pas abuser de ce programme universel. De cette manière, nous ne serions pas obligés d'avoir recours à des mesures négatives comme c'est le cas maintenant.

En Saskatchewan, quand les frais de l'assurance-hospitalisation se sont mis à augmenter, un nouveau gouvernement a été élu sous la direction de M. Thatcher. Il a utilisé un stimulant négatif. Je pense que c'était une question de quelques cents ou peut-être \$1.50 ou une somme équivalente qu'on exigeait pour chaque service. Et quand on considère le stimulant négatif adopté par le gouvernement libéral de la Saskatchewan, nous voyons que ce sont les malades qui en ont bénéficié. Le gouvernement a été renversé. Et cette mesure a été l'une des raisons de sa défaite.

J'aurai prévenu le gouvernement. Je sais que les ministériels ont négligé leurs responsabilités d'hommes politiques et de représentants du peuple et les ont déléguées aux technocrates de la Fonction publique. Quand les technocrates ordonnent «sautez», les ministériels ne demandent pas «dans quelle direction» mais «à quelle hauteur». Mais on se garde de leur dire que pour assurer sa survie le gouvernement, dans la mêlée leur demandera d'examiner une proposition comme celle-ci.

[M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain).]

Je sais que les chiffres que j'ai cités pour 1958 sont dépassés. Je sais également que si l'on compare le taux calculé en 1958 à ces chiffres et si nous nous reportons aux cotisations d'assurance-chômage qui étaient alors de 36c. et qui sont maintenant de \$3.30, c'est-à-dire presque dix fois plus élevées, à 65 ans un travailleur devrait donc avoir 400 ou 500 dollars à ajouter à sa retraite, si l'on opère une interpolation à partir de ces chiffres; or, je n'ai pas les machines nécessaires pour opérer ces calculs.

Je tiens à dire au gouvernement, et particulièrement aux députés qui étaient ici avant 1972, de se rappeler ce qui s'est passé et s'ils ne s'en souviennent pas, de se reporter au livre écrit par un ancien ministre du nom de M^{me} Lamarsh, intitulé: «A Bird in a Gilded Cage». Je leur suggère le livre écrit par l'ancien ministre de la Santé et du Bien-Être social où l'on voit ce qui lui est arrivé après qu'elle eût commencé avec une entière sincérité et un grand idéalisme à introduire des mesures comme le programme de soins médicaux et qui alors faisait tout le tapage. Ils devraient relire cette histoire, et voir qui au cabinet d'alors s'opposait aux soins médicaux. Où sont-ils aujourd'hui?

Je demande à la Chambre de ne pas oublier cette règle élémentaire, à savoir qu'une nation qui ne sait pas tirer la leçon des erreurs commises dans le passé n'a pas d'avenir. C'est une vérité que j'aimerais que chacun comprenne. Nous avons commis des gaffes épouvantables et non d'ailleurs faute de sincérité, même si nous songions peut-être à remporter une élection ou deux en nous appuyant sur ces promesses. J'affirme que nous ne devons pas compromettre ce programme par le genre de mesure négative incluse dans le bill. Il ne dissuadera pas le particulier et il représente pour tous le pire moyen de dissuasion qui soit.

Les provinces furent malmenées en 1968 vers l'adoption de ce programme, sans avoir aucun contrôle de leurs dépenses, puis on fixa un plafond, ensuite le gouvernement fit marche arrière et lorsque surgira un nouveau problème concernant l'hospitalisation, il compte reculer encore davantage. Avant de se retirer du programme et d'en faire porter le fardeau par les provinces qui, elles, doivent affronter les gens car le programme est de leur ressort, il faut réfléchir à des solutions de rechange qui, je crois, sont constructives et dignes d'attention et qui nous changent de cette approche négative.

● (1740)

En prenant la parole à l'étape de la deuxième lecture de ce bill, j'aimerais dire que ceux d'entre nous qui sont conscients du fait que le progrès est plus ou moins rapide selon les époques, devraient comprendre qu'en notre qualité de parlementaires, nous ne devrions pas avoir honte des progrès réalisés depuis 30 ans. Nous ne devrions pas remettre ces progrès en question en refusant de nous opposer aux théories économiques orthodoxes de personnes qui ne pensent qu'en termes de restrictions et de contrôles négatifs. L'esprit humain peut trouver le moyen de faire appel à ce qu'il y a de positif et de bon dans l'homme, et je crois que la grande majorité des habitants d'un pays, 60 ou 80 p. 100 d'entre eux, je ne sais pas, réagiront à des stimulants personnels positifs pour que ces programmes fonctionnent et soient à leur portée sur le plan économique.

La seule personne qui ait des raisons de craindre une telle chose est celle qui est si obnubilée par l'idée de toucher la pension maximale au moment où elle prend sa retraite, à 65 ans, qu'elle préférerait mourir plutôt que de perdre un sou. Il faut être drôlement atteint pour tenir ce genre de raisonnement. C'est le seul argument valable que l'on puisse avancer, mais cela nécessite un gros effort de